

Stage de danses ukrainiennes

La Saskatchewan School of Arts a fourni, l'été dernier à quelque 50 étudiants et professeurs de danses ukrainiennes, originaires de l'Ontario et des quatre provinces canadiennes de l'Ouest, la chance unique de travailler sous la direction de maîtres venus d'Ukraine.

Ce stage, innové lors de l'été 1975, est unique en son genre: il est le seul, parmi les différents stages de danses folkloriques organisés dans les diverses provinces, à faire appel à des instructeurs représentant des établissements étrangers de renom. Aussi jouit-il d'une popularité particulière auprès des collectivités ukrainiennes établies au Canada, et sa renommée ne cesse-t-elle de grandir.

Le stage, organisé avec le concours du Conseil des Arts de la Saskatchewan, fut dirigé, cette année, par quatre autorités venues d'Ukraine: Klara Balog, maître de ballet de la chorale folklorique des Carpathes et responsable du stage, était secondée par Lubov Kamina, professeur de danse classique de l'Institut Kornychuk de la culture de Kiev et par Volodymir Danylchenko, directeur artistique et maître de ballet du Palais de la culture de Tripillya. Andrew Necheporenko, maître de concerts et directeur du département de musique folklorique de l'Institut Kornychuk de la culture de Kiev, ac-



Graphic Photo Studio

Klara Balog en train de diriger des étudiants au cours du stage organisé cet été à la Saskatchewan School of Arts. Ces cours organisés en 1975 connaissent un immense succès.

compagnait le groupe.

Les étudiants admis à participer au stage devaient avoir 16 ans révolus et posséder une bonne connaissance des pas de base des danses de l'Ukraine centrale et occidentale. Tout l'enseignement — qu'il s'agisse de l'enseignement théorique de la chorégraphie ou des cours de danse — s'est fait en ukrainien. Sept heures et demie par jour y étaient consacrées. Pendant les

cours, les étudiants travaillaient les danses que leurs professeurs venaient de créer, réservant une bonne partie de leurs loisirs à des exercices individuels.

Les professeurs ukrainiens n'ont pas manqué d'éloges à l'égard des étudiants de la Saskatchewan School of Arts qui, selon eux, ont fait preuve d'un enthousiasme et d'une persévérance remarquables.

Les tueurs invisibles

Plus de 600 000 produits chimiques synthétiques sont employés régulièrement dans le monde, mais un petit nombre seulement a été étudié en vue d'en déterminer les dangers de pollution dans l'air.

Des millions d'ouvriers sont actuellement exposés au bruit excessif, notamment à cause des machines mal construites.

La silicose, qui est une maladie grave causée par l'inhalation de la poussière de silice, a entraîné la mort de milliers d'ouvriers dans l'espace de quelques décennies.

L'exposition prolongée au chlorure de vinyle a causé la mort d'un grand nombre d'ouvriers atteints d'un cancer du foie. Il a également été prouvé que les

fibres d'amiant dans l'air entraînent une forme de cancer du poumon.

Tous ces faits montrent que les problèmes des conditions de travail ne peuvent être séparés des problèmes de la société.

Les transformations technologiques, économiques et sociales des vingt dernières années ont créé la nécessité d'une nouvelle révision de la situation quant à la sécurité et la santé sur les lieux de travail.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) se rend bien compte que ces problèmes sérieux doivent recevoir une solution, ou du moins être réduits le plus tôt possible. Sa 61^e Conférence internationale, tenue en juin, a examiné des propositions pour l'adoption d'une convention internationale et d'une recommandation officielle de l'OIT dans

le but d'harmoniser les législations nationales.

Cette initiative a été approuvée par la majorité des États membres de l'OIT, mais plusieurs ont insisté sur le fait qu'une application stricte des dispositions ne peut se faire que progressivement.

Les études faites avant la conférence envisagent l'application des propositions à tous les secteurs de l'économie. Elles suggèrent que les autorités fixent des limites à l'exposition des ouvriers à l'air pollué, au bruit et aux vibrations. Elles proposent également que les masques ou les oreillers ne soient employés qu'en cas d'impossibilité de réduction satisfaisante du niveau général de la pollution ou du bruit. Une surveillance médicale serait imposée par la loi.

(Extrait du journal La prévention au Canada).